

**Michel VIALAY**  
Député des Yvelines  
8<sup>ème</sup> circonscription

PPL 1723

Mantes-la-Jolie, le 27 octobre 2020

Monsieur,

Je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous portez à la proposition de loi que j'ai déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale en février 2019. Cette proposition reste malheureusement plus que jamais d'actualité. Elle avait pour objet d'étendre la portée de l'article L315-1. L'article 1 permettait ainsi d'autoriser le port d'arme pour les policiers, gendarmes et militaires qui sont en retraite. Quant à l'article 2, il visait à autoriser les militaires d'active ou de réserve à porter leurs armes en dehors de l'exercice de leurs missions.

En juin 2019 le texte de mon collègue LR, Eric Ciotti, débattu à l'Assemblée Nationale et visant à prévoir des moyens adaptés pour les missions de nos forces de l'ordre jusqu'en 2025, a été rejeté. J'avais profité de ce texte pour déposer des amendements (en remplacement de ma Proposition de Loi qui avait peu de chance d'être retenue !) visant à autoriser le port d'armes, en dehors de l'exercice de leur mission, aux fonctionnaires en charge d'une mission de police et de notre sécurité, ou qui l'ont été.

Orateur du Groupe Les Républicains à cette occasion, j'avais pourtant rappelé à l'ensemble des Députés, et à ceux de la majorité en particulier, l'importance de se saisir de ces enjeux sans tarder, dans un moment où ceux qui assurent notre sécurité, parfois au péril de leur vie, deviennent tous les jours un peu plus des cibles potentielles pour ceux qui veulent s'attaquer aux femmes et aux hommes qui incarnent notre République. Vous pouvez d'ailleurs retrouver cette première intervention via le lien ci-après : <https://www.youtube.com/watch?v=-4z1Dg8e073A>

La sécurité de nos concitoyens doit être naturellement appréhendée sans esprit partisan, mais rien n'y a fait : la majorité présidentielle LREM a choisi de s'opposer méthodiquement à chacun des articles proposés par mon collègue Ciotti, jusqu'à en supprimer la totalité : C'est pitoyable ! Cynique et pitoyable !

Mes propositions d'amendements ont été, dans cette triste logique, tous rejetés. La position du Gouvernement pour évoquer un avis défavorable à chacun d'entre eux étant pourtant indéfendable : une situation inexplicable et une attitude profondément regrettable.

D'ici la fin de l'année 2020 l'Assemblée nationale devrait débattre d'une proposition de loi sur la Sécurité Globale. Croyez bien que je profiterai de ce texte pour déposer à nouveau des amendements visant à autoriser le port d'arme aux policiers, gendarmes et militaires, qu'ils soient retraités ou qu'ils soient en activité mais en dehors de leurs heures de services.

Le mépris de la majorité pour ceux qui nous protègent est tout simplement irresponsable ! Nous devons apporter la sécurité à nos concitoyens, et protéger d'autant plus ceux qui les protègent.

Aussi, soyez assuré, Monsieur, que je poursuivrai cet objectif avec détermination chaque fois que cela sera possible.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Cordialement*

**Michel VIALAY**  
Député des Yvelines

**Monsieur Michel HALLARD**  
[Michel.hallard@gmail.com](mailto:Michel.hallard@gmail.com)

